Objet : dossier 10010189/IBU.sde Beaumont, le 03/04/2023

L’Administration communale fait savoir que dans le cadre de la demande de permis unique introduit par LEALI Géraldine concernant l’autorisation de créer un centre équestre, de construire une piste extérieure pour l’entraînement des équidés et de construire un espace de stockage hebdomadaire de ballots en complément d’une activité déjà existante d’élevage d’équidés installée dans un bâtiment agricole existant, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d’incidences sur l’environnement n’est pas nécessaire.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Service Environnement Grand’ Place, 11 à Beaumont (Delphine Duchateau – [delphine.duchateau@beaumont.be](mailto:delphine.duchateau@beaumont.be) – 071/654.290).